



COMMUNIQUÉ

10.06.2024

La gestion du régime de chômage intempéries et de la Carte BTP reçoivent la certification ISO9001

La gestion par CIBTP France du régime de chômage intempéries et celle de la Carte BTP ont été reconnues conformes à la norme ISO 9001:2015 le 26 mars 2024.

La qualité constitue une préoccupation historique et permanente pour le réseau CIBTP, dans ses missions au service de la Profession du BTP. Parmi celles-ci, deux sont assurées en propre par CIBTP France, entité qui assure la coordination et la représentation du réseau CIBTP : la gestion du régime de chômage intempéries et celle de la Carte d'identification professionnelle du BTP (Carte BTP).

Contribuant à la protection des salariés, à la sécurité juridique des entreprises et à la solidarité au sein de la profession, ces missions revêtent une importance majeure.

C'est pourquoi CIBTP France a souhaité s'appuyer sur une démarche formelle de certification ISO, avec la double volonté de vérifier son alignement sur les bonnes pratiques de management de la qualité et de disposer d'une marque de reconnaissance incontestable.

UNE DÉMARCHE ENGAGÉE EN 2022

Engagée en 2022, cette démarche a abouti, le 26 mars 2024, à la délivrance par APAVE Certification, d'une certification ISO 9001:2015 de la gestion du régime de chômage intempéries et de la gestion de la Carte BTP.

CIBTP France est fier de détenir ce label. Internationalement reconnu, il atteste du souci de rechercher la satisfaction des parties prenantes par la rigueur et la recherche permanente d'amélioration.

Philippe Christophe, président de CIBTP France, souligne d'ailleurs que « *cette certification, résultat de l'implication quotidienne des équipes dans leur mission, est aussi une invitation pour encore, mobiliser nos expertises et innover au service de la Profession.* »

**UN RÉSEAU NATIONAL,
DES CHEFS D'ENTREPRISE AU SERVICE DE 220 000 ARTISANS
ET ENTREPRENEURS SOLIDAIRES ET 1,7 MILLION DE SALARIÉS DU BTP**

Les caisses CIBTP assurent une prestation complète en matière de congés, depuis le calcul des droits à congés acquis par les salariés jusqu'au paiement des indemnités et des avantages conventionnels. Elles mettent en œuvre les prestations du régime de chômage intempéries. Elles participent à la lutte contre le travail dissimulé et la concurrence sociale déloyale.

CIBTP France assure la gestion du régime de chômage intempéries et de la Carte d'identification professionnelle du BTP (Carte BTP). Elle anime, coordonne et représente le réseau des caisses CIBTP.

En chiffres

Le réseau CIBTP*

- **220 000** entreprises adhérentes
- **1 000** collaborateurs
- **< 2 %** de frais de gestion***

La gestion des congés*

- **1,7 M** de salariés bénéficiaires
- **7 Md€** collectés et redistribués
- **5,5 M** de paiements par an

Le chômage intempéries**

- **173 000** arrêts déclarés
- **4,6 M** d'heures d'arrêt indemnisées

La Carte BTP*

- **2,5 M** de cartes valides
- **> 212 000** comptes d'entreprises actifs sur Cartebtp.fr

* Données au 31 mars 2023.

** Campagne close au 31 mars 2023.

*** Total des frais généraux sur produits techniques sur le processus complet (collecte des cotisations, calcul et administration des droits, versement des prestations).

Contact presse : Cibtp.fr/presse